

FICHE D'INSCRIPTION 2026-2027

École :

1. IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

NOM LÉGAL DE L'ÉLÈVE

PRÉNOM USUEL DE L'ÉLÈVE

SEXE

DATE DE NAISSANCE

2. COORDONNÉES DU PARENT 1

NOM ET PRÉNOM DU PARENT 1

TÉLÉPHONE DOMICILE

TÉLÉPHONE TRAVAIL

CELLULAIRE

ADRESSE

N.A.S.

COURRIEL

3. COORDONNÉES DU PARENT 2

NOM ET PRÉNOM DU PARENT 2

TÉLÉPHONE DOMICILE

TÉLÉPHONE TRAVAIL

CELLULAIRE

ADRESSE

N.A.S.

COURRIEL

4. COORDONNÉES DU TUTEUR

NOM ET PRÉNOM DU TUTEUR

TÉLÉPHONE DOMICILE

TÉLÉPHONE TRAVAIL

CELLULAIRE

ADRESSE

N.A.S.

COURRIEL

5. PERSONNES AUTORISÉES

JE DÉSIRE QUE MON ENFANT DEMEURE À L'ÉCOLE JUSQU'À L'ARRIVÉE DE LA PERSONNE SUIVANTE: (AUTRE QUE LES PARENTS)

*** AVANT DE QUITTER AVEC L'ENFANT, LE PERSONNEL DU SERVICE DE GARDE SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER UNE PIÈCE D'IDENTITÉ.***

NOM ET PRÉNOM	LIEN AVEC L'ENFANT	TÉLÉPHONE

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RÉPONDANT DE L'ÉLÈVE:

☐ PARENTS 1 ET 2

☐ PARENT 1

☐ PARENT 2

☐ TUTEUR

Choisir le degré de scolarité :

UTILISEZ-VOUS UN SDG COMME POINT DE CHUTE ? ☐ OUI ☐ NON

SI NON, PASSEZ À LA SECTION 7

ÉCOLE DE FRÉQUENTATION _____ L'ÉLÈVE SERA-T-IL PRÉSENT LE MIDI ? _____

LE SERVICE DE GARDE DU MATIN EST _____ DU SOIR _____

En signant je confirme l'inscription au service de garde.

* Le service de garde utilise la fiche santé de l'école

SIGNATURE DU PARENT OU TUTEUR: _____ DATE: _____

7. ÉMISSION DU RELEVÉ D'IMPÔT

Tout payeur doit fournir son numéro d'assurance sociale pour l'émission du Relevé 24 (relevé de frais de garde pour les impôts). Le relevé sera émis au nom du payeur exclusivement.

JE, SOUSSIGNÉ, REFUSE DE FOURNIR MON NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE - INFORMATION OBLIGATOIRE CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 237(2) DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU - TEL QUE DEMANDÉ PAR LE CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE.

Signature: _____

8. AUTORISATION POUR LES SORTIES

J'AUTORISE LA PARTICIPATION DE MON ENFANT AUX SORTIES ORGANISÉES PAR LE SERVICE DE GARDE (ACTIVITÉS AU PARC,...) À L'EXCEPTION DES SORTIES LORS DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES OÙ JE DEVRAI COMPLÉTER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION À CET EFFET.

SIGNATURE DU PARENT OU TUTEUR: _____ DATE: _____

N.B. LA CUEILLETTE DES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS SUR CE FORMULAIRE SERVIRA À DES FINS ADMINISTRATIVES ET PÉDAGOGIQUES ET EST FAITE CONFORMÉMENT À LA LOI 65 (1982) LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.

CONTRAT DE SERVICE (2026-2027)

☐ **Contrat initial** ☐ **Modification** ☐ **Annulation**

Nom de l'enfant : _____ **Classe :** _____

Nom du parent ou tuteur : _____

1. Première présence prévue : _____ **Fin de contrat prévue :** _____

_____ Jour _____ Mois _____ Année
_____ Jour _____ Mois _____ Année

1 a. STATUT (cocher régulier ou sporadique) :

☐	<u>Régulier</u> = Deux périodes par jour au moins un jour par semaine. Si l'un des jours sélectionnés est une journée pédagogique, l'enfant sera facturé s'il y est inscrit. L'enfant régulier inscrit 1 à 5 matins, n'a pas accès au transport scolaire le matin. L'enfant inscrit 1 à 5 soirs, n'a pas accès au transport le soir. Et l'enfant inscrit 1 à 5 matins et soirs, n'a pas accès au transport du tout.
--------------------------	---

☐ 1 jour ☐ 2 jours ☐ 3 à 5 jours

☐ Sporadique = Au moins une période, durant les jours de classe et / ou aux journées pédagogiques. Le parent complète la grille horaire s'il connaît la présence prévue, mais sera facturé sur la présence réelle.

1 b. **GRILLE HORAIRE DE FRÉQUENTATION :**

Fréquentation de base	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Période du matin: Heure d'arrivée					
Période du midi: (case à cocher)					
Période après l'école: Heure de					
Espace réservé à la technicienne :					

2. RÈGLES ET MODALITÉS D'APPLICATION :

- a. Le parent complète la grille horaire de son enfant en indiquant son temps de présence pour chaque jour et chaque période.
- b. Garde partagée : chaque parent utilisateur doit compléter un contrat de service. D'un commun accord, les parents pourront demander au CSSRDN de partager les coûts pour le sdg, selon les % désirés en complétant le formulaire - Annexe9. Le parent s'engage alors à être responsable du montant total des sommes dues au CSSRDN en cas de non-paiement par l'autre parent.
- c. Le parent d'un enfant doit aviser le service de garde par écrit (changement au contrat) au moins une semaine à l'avance s'il désire modifier ou retirer son enfant du service de garde. Seulement les changements de contrat pour plus d'une semaine (+ de cinq jours ouvrables) sont autorisés.
- d. Le parent s'engage à payer les frais de garde même lors d'absences de son enfant lorsque le service est offert.
- e. En cas de non-paiement des frais de garde, dans un service de garde du centre de services scolaire, l'enfant se verra refuser l'accès au service de garde.
- f. L'enfant régulier inscrit 1 à 5 matins, n'a pas accès au transport scolaire le matin. L'enfant régulier inscrit 1 à 5 soirs, n'a pas accès au transport le soir. Et l'enfant régulier inscrit 1 à 5 matins et 1 à 5 soirs, n'a pas accès au transport du tout.
- g. La présence régulière prévue s'applique pour les jours de classe du calendrier scolaire en vigueur à l'exception des journées pédagogiques. Les jours fériés ne sont pas facturés.
- h. L'inscription à une journée pédagogique est faite sur une base volontaire, le service régulier sera offert en tout temps. Le parent doit inscrire son enfant sur le formulaire désigné à cet effet et le signer.
- i. Le service de garde se réserve le droit de refuser des ajouts non prévus à la grille horaire de fréquentation.
- j. Le parent doit aviser le service de garde de tout changement à l'horaire en respectant les délais prescrits par l'école.

3. ENGAGEMENT :

Je reconnais avoir reçu une copie du document d'information destiné aux parents, et une copie du présent contrat de service. Je m'engage à respecter tous les termes et conditions prévues à ce contrat ainsi que les règles de fonctionnement du service de garde.

Signature du parent ou tuteur : _____ Date : _____